

DES ASSOCIATIONS POUR LA PRÉVENTION ROUTIÈRE MONTENT AU CRÉNEAU

«Le permis à points ne règle rien»

«L'instauration du permis à points ne peut rien changer à la situation. Il y a des lois et des textes qui régissent la circulation routière qu'il suffit juste de respecter pour que l'hécatombe des routes fasse partie de l'histoire ancienne.» Des animateurs d'associations pour la prévention et la sécurité routière sont unanimes : seul le respect du code de la route mettra «fin à cette situation».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La route tue toujours. Pour l'année 2008, le nombre d'accidents de la circulation a baissé, mais celui des décès a augmenté d'une manière fulgurante. «Une dizaine de décès sont enregistrés par jour.

Lors d'un seul acci-

dent, cinq, voire une dizaine de morts, sont recensés. La situation est grave. Nous sommes tous interpellés pour faire face à ce phénomène qui fauche des vies humaines au quotidien», a indiqué la présidente de l'association El-Baraka, lors d'une rencontre rentrant dans le cadre de la

Semaine arabe de la sécurité routière.

«Les lois existent dans notre pays, il suffit juste de les respecter et dire que ça ne peut pas m'arriver. Un permis à points ne fera que compliquer la tâche. Respectons d'abord les lois actuelles et on procédera par la suite à une évaluation de la situation.

Les lois qui existent suffisent largement pour mettre fin au terrorisme de la route», ajoutera la présidente d'El-Baraka.

Sur un autre plan, elle plaidera pour un taux 0% d'accident pour la saison estivale prochaine et durant

le mois de ramadan. «Nous pouvons atteindre cette performance», dira-t-elle.

L'ordonnance 01-14 d'août 2001 relative à la réglementation de la circulation et la prévention routière figure parmi les projets de loi qui seront soumis à examen et approbation des membres des deux Chambres (APN et Sénat). Ce projet de loi fait suite aux instructions du président Bouteflika de préparer un avant-projet de loi relatif au code de la route.

Il devra être soumis au prochain Conseil des ministres avant d'être débattu par les deux

Chambres parlementaires. Le nouveau code de la route verra ainsi l'introduction du permis à points (PAP) qui comptera 12 points.

Le barème de retrait de points du permis variera entre 2 et 3 points suivant la gravité de l'infraction au code de la route commise, notamment le dépassement dangereux, le franchissement de la ligne continue, la violation du sens interdit.

Selon les statistiques du ministère des Transports, les accidents de la route sont essentiellement dus au facteur humain.

La moyenne nationale est de plus de 110 accidents par jour, et le nombre de morts par jour est de 11 alors que celui des blessés dépasse les 150. Concernant les retraits de permis, l'année 2008 est considérée comme l'année record avec 100 000 retraits, soit une hausse de 11% par rapport à 2007.

Il est à rappeler que les dispositions de la loi 04-16 de novembre 2004 relative à l'organisation de la sécurité et à la police de la circulation routière prévoient 34 cas de retrait ou de suspension de permis.

A. B.

ANNABA

Dix-huit harraga sauvés d'une mort certaine

Dix-huit harraga, âgés de 21 à 37 ans, ont échappé à une mort certaine après avoir dérivé quatre jours durant en mer méditerranée, a indiqué Abdelaziz Zaïdi, chef de la station maritime principale des gardes-côtes de Annaba. Ayant embarqué mercredi dernier à partir de la plage d'El-Battah, dans la wilaya d'El-Tarf, à bord d'une barque traditionnelle avec un moteur Suzuki d'une puissance de 40 chevaux, les 18 malheureux candidats à l'émigration clandestine ont été sauvés in extremis par les éléments des gardes-côtes de Annaba.

Ce sauvetage a été possible grâce à l'intervention du père de l'un des harraga qui a pris attache avec les gardes-côtes pour les informer de cette mésaventure. Prenant les mesures nécessaires en pareil cas, les éléments des gardes-côtes ont pris contact, toujours à l'aide d'un portable, avec les naufragés qui n'ont pu indiquer avec précision leur position, en raison d'un brouillard intense.

Après dissipation de ce dernier, les 18 infortunés croyaient être au large des Deux Frères (deux immenses rochers émergents situés entre Aïn Barbar et Séraïdi). Persévérant des heures durant, dans sa tentative, M. Zaïdi a pu localiser l'endroit exact où se trouvait l'embarcation des harraga.

Leur embarcation en panne, ces derniers dérivèrent à environ une vingtaine de kilomètres au large de cette position. Ramenés en fin de soirée de dimanche à bon port par les éléments des gardes-côtes de Annaba, qui ont utilisé de grands moyens pour cette opération, les dix-huit jeunes infortunés ont fait l'objet d'une visite médicale, avant d'être auditionnés par les éléments de la station maritime principale.

Selon eux, ils ont échoué dans leur tentative en raison d'une brusque tempête, alors qu'ils étaient à moins de 40 km des côtes de la Sardaigne. Devant l'impossibilité d'atteindre leur objectif, ils ont décidé de regagner les côtes algériennes. Ils ont, par ailleurs, précisé avoir embarqué, à toute fin utile, 21 jerricans de carburant.

«C'est ce qui nous a sauvés», estiment-ils. Pour cette infructueuse traversée à grand risque, le passeur leur a réclamé entre 3 et 7 millions de centimes chacun, ont-ils déclaré aux enquêteurs de la station maritime. Présentés hier lundi au parquet de Annaba, les 18 jeunes ont fait l'objet d'une citation directe pour le 8 juin prochain.

Pour rappel, les nouvelles dispositions de la loi criminalisant l'émigration clandestine, stipulent : «Est puni de 2 à 6 mois de prison et d'une amende de 20 à 60 000 DA, ou de l'une de ces deux peines, tout Algérien ou étranger résident qui quitte le territoire national d'une façon illicite (...).

La même peine est applicable à toute personne qui quitte le territoire national en empruntant des lieux de passage autres que les postes frontaliers.»

A. Bouacha

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Metref, Belahmar et Cherif d'Alger, de Béni-Yenni et Bousaâda ont la douleur de faire part du décès de leur cher et regretté fils et gendre **Metref Hammou**, âgé de 61 ans, survenu le 11 mai 2009.

L'enterrement aura lieu le mardi 12 mai 2009 à 13h à Agouni Ahmed (Béni-Yenni).

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

INVENTION ET PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Le génie exposé à Polytechnique d'El-Harrach

L'Ecole polytechnique d'El-Harrach a abrité, hier, une journée portes ouvertes sur la propriété industrielle. Organisée à l'initiative de l'Institut national algérien de la propriété industrielle (Inapi), cette journée avait pour but d'établir une connexion inventeurs-public.

Le chef du service contrat de licence au sein de l'Inapi, Merzoug Ged, véritable maître de séants, devait expliquer que cette journée a pour but de sensibiliser le public, notamment la population estudiantine, sur le métier, si l'on ose, d'inventeur.

Dans la petite salle qui servait de hall d'exposition, Merzoug Ged, jovial, était en perpétuel mouvement dans ce réduit où étaient disposées six tables, sur chacune desquelles était placé un prototype d'un produit d'invention. Et derrière chaque table, un génie national. Merzoug Ged, qui connaît parfaitement bien ces inventeurs, a expliqué

que l'Inapi travaille, à travers ce genre d'initiative, à faire connaître les inventions. Il a affirmé que, pour l'année 2007, l'institut a breveté quelque 867 inventions contre 500 en 2005. La plupart de ces inventions, précise-t-il, intéressent les domaines de la pharmacie, de la mécanique et de la chimie. Les jeunes inventeurs ont l'espoir fou de voir le ministère de l'Industrie les gratifier d'un parrainage afin qu'ils parviennent à commercialiser les produits de leur génie. Certains ont déjà intégré le circuit industriel, à l'instar de Zinou Abdelyamine qui a eu le génie d'inventer Bit Bait (petit appât), un insecticide qui offre une protection sans danger. Notre petit génie commercialise déjà son produit et l'exporte même vers la lointaine Asie.

Tolba Faïcal n'a pas connu la même réussite. Lui, il a inventé un système de lutte contre la désertification, un dispositif mécanique de fixation des

dunes. Le système se compose d'un piquet en plastique, d'une maille et d'un anneau. Son invention est au stade de l'expérimentation par l'ENPC dans les environs de Djelfa.

Elle est expérimentée sur une aire de 50 ha. Bouchafaâ Abderrahmane a amélioré la technique de brasage en utilisant une baguette en argent de l'intérieur des tubes à braser. Son système dote les distributeurs des fluides d'une grande résistance mécanique.

Cette invention lui a valu en 2008 la médaille d'or de l'Organisation mondiale de la propriété industrielle. Chettaf Faïcal a, lui, inventé un système antivol de véhicule toutes motorisations. Il a appelé son invention interrupteur à distance sans fil par satellite.

Son appareil permet d'immobiliser un véhicule volé et de le repérer par satellite. L'appareil est commandé à l'aide d'un téléphone portable.

R. N.

SANTÉ PUBLIQUE

La clinique Chifa, un joyau pour l'Algérie

L'établissement de santé Chifa a organisé une journée d'information à l'endroit de la presse nationale de différents supports. Cette clinique, située à Hydra (Alger), est un joyau dans son domaine et une valeur ajoutée pour le secteur de la santé publique en Algérie.

Après avoir reçu toutes les autorisations des différentes autorités, (sans réserves ni recommandations) l'accent a été mis sur le confort et la sécurité du patient mais aussi du médecin, cela, pendant toutes les phases de la réalisation.

Au cours de la visite des lieux, il a été possible de constater que cet établissement de 7 niveaux est équipé de matériel issu de la toute dernière génération.

La qualité des soins prodigués en rapport avec leur coût, du reste raisonnable, a même poussé des patients européens à venir se faire soigner à la clinique Chifa, a précisé le directeur de l'établissement. A ce propos, il a également été souligné que beaucoup de médecins français sont restés bouche bée devant les commodités offertes par la clinique et les espaces qui lui sont consacrés (1943 m²). En outre, une équipe d'installateurs

de matériaux de clinique allemande a assuré que la clinique Chifa d'Algérie se classerait facilement parmi les 20 meilleurs établissements de santé en Allemagne.

Même si cette clinique fournit tous types de soins, l'ophtalmologie et la cardiologie demeurent les spécialités phares. Un matériel à la pointe de la technologie équipe ces deux services de telle manière que nombre de malades ne sont plus obligés de se rendre dans des cliniques privées en Europe pour des opérations délicates.

A titre d'exemple, la chirurgie réfractive, qui peut ramener la vue à 10 sur 10 et se débarrasser à jamais des lunettes, coûte dans les 85 000 DA (800 euros) à la clinique Chifa alors qu'un acte similaire est pratiqué à 4 000 euros en Europe. Cela permet à la clinique Chifa d'être l'établissement

de santé le moins cher au monde dans le domaine de la chirurgie réfractive. En dehors de la chirurgie esthétique, de la chirurgie générale, et d'autres spécialités, la cardiologie prend une place prépondérante dans cet établissement.

Le matériel mis à la disposition des praticiens permet de réaliser des actes chirurgicaux de la plus haute précision.

Des journalistes présents ont même pu assister en direct à des opérations à cœur ouvert. Les praticiens sont des compétences algériennes établis en Algérie ou à l'étranger. Par ailleurs, grâce à un dispositif de l'Etat via la Cnas, beaucoup

de cardiopathies ont pu être opérées et guéries sans déboursier le moindre centime.

Pour ce qui est de l'hospitalisation (hôtellerie), des chambres ultra modernes sont équipées de toutes les commodités (lit électrique, téléphone, télévision LCD, Internet, salle de bain toilettes privées, etc.). Chaque étage prévoit des chambres VIP. Ces dernières sont équipées d'un salon où le patient peut recevoir ses visiteurs.

Du point de vue des tarifs, il a été expliqué que la clinique Chifa pratique les mêmes prix que les autres établissements de santé privés du pays.

N. M.

Quotidien national d'information générale

RECRUTE

pour sa rédaction centrale basée à Alger :

- 1- Des journalistes expérimentés
- 2- Des diplômés universitaires maîtrisant parfaitement la langue française.

Envoyez votre CV et lettre de motivation à l'adresse électronique suivante : Journalrecrute@yahoo.fr

N. B : il ne sera répondu qu'aux candidatures jugées intéressantes.